

**FORMULAIRE DE DEMANDE
aux fins de l'obtention du titre d'
ARBITRE BREVETÉ (Arb.B)**

Veillez prendre note des points suivants :

- Vous devez être membre en règle d'un affilié régional de l'Institut d'arbitrage et de médiation du Canada (IAMC) pour présenter la demande du titre d'arbitre breveté (Arb.B).
- Vous devez soumettre votre demande à l'affilié régional dont vous êtes membre.
- Votre demande ne sera pas traitée tant que nous n'aurons pas reçu les frais d'administration de cette demande. Veuillez communiquer avec votre section régionale pour connaître le montant des frais de demande s'appliquant au titre d'Arb.B.
- Vous devez présenter votre demande, accompagnée de toutes les pièces jointes, clairement identifiées, tel qu'il est indiqué dans le présent formulaire de demande.
- Les demandes incomplètes ne seront pas traitées.

I. RENSEIGNEMENTS REQUIS

a. Demandeur

Nom : _____

Adresse postale : _____

Tél. : _____ Téléc. : _____

Courriel : _____ Cellulaire : _____

Tél.
(domicile) : _____

Profession : _____

b. De quel affilié régional êtes-vous membre en règle?

II. FORMATION EN ARBITRAGE

a. Formation en arbitrage (au minimum 40 heures)

Pour être admissible à l'obtention du titre professionnel Arb.B, vous devez avoir suivi et réussi un cours de formation de 40 heures ou plus en arbitrage et en procédure d'audience, approuvé par l'IAMC ou l'un de ses affiliés régionaux.

Pour connaître les cours approuvés, veuillez aller à : <http://adric.ca/fr/adric-accredited-courses/>
Vous devez fournir les précisions demandées pour tous les cours en arbitrage que vous avez suivis, y compris ceux qui excèdent le nombre d'heures minimum requis.

Vous devez joindre à la présente demande des copies des certificats et diplômes obtenus, ou toute autre preuve de formation. **Veillez joindre ces documents en tant qu'ANNEXE II (a).**

Si vous souhaitez faire valoir un cours qui ne figure pas dans les cours approuvés, veuillez communiquer avec l'affilié régional dont vous êtes membre pour plus d'information.

Cours/Diplôme/ Certificat	Année d'obtention	Nom de l'établissement	Approuvé par	Nombre d'heures	Lieu

Si vous avez besoin d'espace supplémentaire pour remplir cette section, veuillez joindre une feuille intitulée ANNEXE II (a).

b. Examen écrit

Vous devez avoir réussi un examen écrit se rapportant à un cours approuvé par l'IAMC ou l'un de ses affiliés régionaux au cours des 10 dernières années. Veuillez fournir les renseignements suivants :

Nom du cours	Affilié approbateur	Formateur	Année de réussite de l'examen

Si vous avez besoin d'espace supplémentaire pour remplir cette section, veuillez joindre une feuille intitulée ANNEXE II (a).

III. ENGAGEMENTS PERMANENTS

Je m'engage à respecter tous les engagements permanents ci-après, qui correspondent aux obligations auxquelles est soumis tout membre détenant le titre Arb.B.

a. Formation continue et participation

Je comprends que je dois accumuler **20** points en formation continue dans le cadre d'activités figurant dans le système de points FCP approuvé relativement à la formation continue des arbitres brevetés, chaque année après avoir reçu le titre d'Arb.B, et de fournir à l'IAMC un rapport de la situation par rapport à la formation continue (FCP) au plus tard le 31 décembre chaque année.

b. Qualité de membre

Je comprends que je suis tenu de maintenir ma qualité de membre en règle d'un affilié régional de l'IAMC.

c. Assurance

Je comprends aussi qu'un arbitre breveté exerçant à son propre compte doit avoir une assurance erreurs et omissions d'au moins un million de dollars qui couvre spécifiquement son exercice de l'arbitrage.

Je comprends devoir signer et soumettre la Déclaration d'assurance, en indiquant que je possède une assurance erreurs et omissions d'un montant minimum global d'un million de dollars ou en cochant une autre case appropriée pour être exempté de cette exigence.

Je conviens d'avertir immédiatement l'IAMC si j'abandonne ou annule une telle assurance.

d. Renouvellement annuel du titre

Je comprends que, pour renouveler annuellement le titre d'Arb.B, je devrai m'acquitter les droits requis. Ces droits de renouvellement sont en sus des droits d'adhésion annuels à titre de membre.

e. Conformité aux exigences permanentes

Le non-respect des exigences permanentes constitue un motif de suspension ou d'annulation du titre d'Arb.B.

IV. CONSENTEMENT

En signant et en soumettant le présent formulaire, je consens à ce que les renseignements et les documents à l'appui relatifs à ma demande soient divulgués aux organes suivants :

- Le Comité régional
- Le Conseil d'administration de l'affilié concerné
- Le Comité national
- Le Conseil d'administration de l'IAMC

V. ENGAGEMENT

Je m'engage à respecter le Code d'éthique de l'Institut d'arbitrage et de médiation du Canada et

je reconnais que toute violation dudit Code pourrait entraîner la révocation du titre d'Arb.B.

Je comprends que si ma demande d'évaluation est approuvée par l'affilié régional dont je suis membre, cet affilié enverra ma demande à l'IAMC en recommandant son acceptation. Au moment de l'acceptation de l'IAMC, les droits annuels associés au titre pour la première année seront immédiatement payables (au prorata s'il y a lieu), avant l'envoi du certificat et la mise à jour de mon profil.

Je comprends également qu'en plus des droits d'adhésion, payables à l'affilié régional dont je suis membre, je devrai payer les droits annuels de mon titre (dont le montant est établi et révisé périodiquement par le Conseil d'administration de l'IAMC) à l'IAMC en janvier de chaque année pour conserver mon titre d'arbitre breveté.

Je certifie que les renseignements indiqués aux présentes sont complets et exacts et, qu'au meilleur de ma connaissance, je possède les qualifications requises aux fins d'obtention du titre d'Arb.B.

Date : _____

Nom (en
lettres
moulées) : _____

Signature : _____

DÉCLARATION D'ASSURANCE

En conformité avec la norme d'excellence dans le domaine des procédures de prévention et règlement des différends (PRD) au Canada, l'Institut d'arbitrage et de médiation du Canada exige des médiateurs et arbitres agréés et des médiateurs et arbitres brevetés en exercice qu'ils fournissent la preuve qu'ils sont protégés, ainsi que les tiers auxquels ils fournissent des services, par une assurance d'au moins un million de dollars.

Par les présentes, je déclare ce qui suit :

- Je possède une assurance erreurs et omissions qui couvre toutes mes activités de médiation et d'arbitrage, et ce, avec une limite minimale d'un million de dollars. Sur demande, je conviens de fournir immédiatement une preuve de la couverture en vigueur. (Je reconnais que l'IAMC applique un programme de vérification ponctuelle qui, au hasard, peut exiger que je fournisse immédiatement, sur demande, une preuve de la couverture en vigueur.)
- J'agis exclusivement en tant que médiateur ou arbitre pour le compte de mon employeur et ne mène ni médiation ni arbitrage en dehors du cadre de mes fonctions. Je conviens d'aviser l'Institut d'arbitrage et de médiation du Canada et de fournir une preuve d'assurance avant d'agir en tant qu'arbitre ou médiateur en dehors du cadre de l'exercice de mes fonctions.
- Je suis à la retraite et ne mène plus d'arbitrages ni de médiations. Je conviens d'aviser l'Institut d'arbitrage et de médiation du Canada et de fournir une preuve d'assurance avant de mener tout arbitrage ou médiation.

NOM : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____ COURRIEL : _____

SIGNATURE : _____ DATE : _____

Protection assurée par une association professionnelle

Si vous êtes membre d'une organisation professionnelle, vous ne pouvez pas présumer que l'assurance offerte par cette dernière vous couvre dans l'exercice de vos fonctions en tant que spécialiste en PRD.

Liste de contrôle du formulaire de demande du titre professionnel d'arbitre breveté (Arb. B)

AVANT DE SOUMETTRE VOTRE DEMANDE

Placez cette liste de contrôle avant votre demande et cochez les cases pour vous assurer que tous les renseignements, documents, etc., requis sont fournis dans votre demande ou y sont joints. **N'ENVOYEZ PAS** votre demande si de l'information manque. Les demandes incomplètes seront retournées.

- Je suis membre en règle de l'Institut d'arbitrage et de médiation du Canada par l'intermédiaire de l'un de ses affiliés régionaux.
- J'ai joint une copie du certificat attestant la réussite du cours d'arbitrage (de 40 heures ou plus).
- J'ai confirmé avoir réussi l'examen écrit lié à ce cours d'arbitrage, approuvé par l'IAMC ou l'un de ses affiliés.
- J'ai rempli la Déclaration d'assurance.
- Je fournis une notice biographique d'une page.
- J'ai remis les frais d'administration de ma demande à mon affilié régionale.
- Ma demande est tapée ou écrite lisiblement, et ordonnée comme requis. (La demande doit être présentée sous une forme lisible et toutes les annexes, clairement identifiées, comme indiqué sur le présent formulaire de demande.)
- Je comprends que, pour maintenir mon titre, l'IAMC percevra des droits annuels à partir du moment où ce titre m'est décerné. **Ces droits sont distincts des droits d'adhésion (régionaux ou nationaux).**